

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT RÉVÉRIEN NIEVRE

Séance du jeudi 7 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à dix-neuf heures,

Les membres du conseil municipal de cette commune se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **10**

Date de convocation du conseil municipal : **28/02/2019**

Étaient présents : SAVE Joël, VAN PARYS Liliane, DELBOVE Didier, GACQUERE Alain, NANDROT Jean-François, MAURICE Micheline, PIFFRET Bruno, ZOLTY Xavier.

Absent(s) excusé(s) :

Pouvoir(s) donné(s) : DESCHAINTE Robert à MAURICE Micheline
DHE Rodolphe, à PIFFRET Bruno

Absent(s) non excusé(s) :

Madame Céline Drouard a été élue secrétaire de séance.

La séance débute à 19 h 00.

Approbation du compte de gestion-budget communal 2018

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité les comptes de gestion 2018 de Mme le Receveur, en concordance avec les comptes administratifs 2018 pour le Budget Communal.

Présentation et vote du compte Administratif 2018.

Les membres du Conseil Municipal examinent les résultats de l'exercice 2018, concordant avec ceux du Compte de Gestion de Mme le Receveur, soit :

Résultat investissement 2018 : **-706.23€**

Résultat fonctionnement 2018 : **19 972,58 €**

AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat d'exploitation.

Au compte 1068 : 22709.21€

Excédent de fonctionnement au 002 : 33298.59€

Votes pour : 9 Abstentions : 1 Votes contre : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2019

Après étude par article, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2019 établi par Monsieur le Maire, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses : 190624.59

Recettes : 190624.59

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses : 38047.63

Recettes : 38047.63

Votes pour : 10 Abstentions : 0 Votes contre : 0

Fonctionnement du refuge Pèlerins :

En remplacement de Mr Thionnet Gérard, Madame De Souza Grace, est nommée régisseur pour la gestion du refuge Pèlerins à compter du premier janvier 2019. Le montant de l'indemnité annuelle du régisseur est de 110.00€. Mme De Souza, sera suppléée dans ses tâches par Mr Bonnet Tristant, Adjoint Technique communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter cette nouvelle gestion du refuge Pèlerins.

Votes pour : 10 Abstentions : 0 Votes contre : 0

Clôture du terrain communal de Sancennay

Suite aux incivilités constatées dans la parcelle communale de Sancennay, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de clôturer celle-ci, en limite de la propriété de Monsieur DHE Édouard.

Votes pour : 10 Abstentions : 0 Votes contre : 0